



## Demande travail durant jours de congés.

Par **Jeff2004.**, le **10/05/2023** à **17:53**

Bonjour,

Je suis marin en portuaire. Mon rythme de travail est 24/48h. Après m'a vacation de travail j ai donc 1 jours de repos et, à suivre 1 jour de congés. Ce cycle se poursuit durant 2 mois. La vacation de 24h nous oblige à faire la cuisine (2 personnes sur quatre, toujours les mêmes et à tour de rôle) sur notre lieux de travail. Notre employeur nous devant le couchage et la nourriture, nous sommes remboursés des frais engagés pour les repas.

Les 2 personnes faisant les courses du bateau durant leur 2 jours de repos touche une indemnité de 23 euros pour aller les faire

.Ma question est la suivante: Le fait de ne pas pouvoir jouir pleinement du repos ne devrait il pas donner droit à une récupération totale du jour, telle une astreinte ou, les 23 euros de prime "course" suffisent et ne donnent donc lieu à aucune autre indemnisation?

Merci de votre retour.